

## Formulaire d'inscription 2012

Région    1     2     3     4  Svp, mettre une croix

Titre

Durée  Minutes

Auteur  
Collectif d'auteurs

Étudiant en cinéma     Oui     Non

Catégorie     Doc     Fiction     Libre / Animation / Expérimental  
 Jeunesse - 25 ans et moins  Année de naissance  
 One-Minute Movie Cup (max 60 sec, générique inclus)

Langue     D     F     I    Autre

Format     4:3     16:9     Letterbox    Autre

Support     Mini-DV SD     Mini-DV HDV  
 DVD \*     Blu-Ray \*    \*) L'auteur est responsable du fonctionnement du support

Résumé du contenu (Synopsis)    Svp, écrire en caractère d'imprimerie ou mieux, envoyer séparément un fichier informatique

Travaux personnels particuliers    Par exemple, une musique composée pour le film.

### Personne de référence (Réalisatrice, réalisateur ou une personne d'un collectif d'auteurs)

Nom, prénom

Rue, numéro

NPA, lieu

e-mail  Tél. per./ent.

Membre du club   Membre individuel

Auteur présent lors du festival     Oui     Non

### Signature

Auteur    Lieu et date

Signature

Club    Lieu et date  Par sa signature le/la président/e du club atteste que l'auteur est un membre du club inscrit auprès de swiss.movie. (Pour les membres individuels, cette signature est superflue)

Signature

# Règlement du concours

## 1. Conditions d'admission

- 1.1 Les formulaires illisibles ou incomplets sont retournés à charge de l'expéditeur !
- 1.2 Une participation est possible que par un club, auprès duquel la cotisation swiss.movie est payée. L'exception est le membre individuel.
- 1.3 **Longueur maximale d'un film: 25 minutes; pour la One Minute Movie Cup: 60 secondes.**
- 1.4 Le film contient une amorce d'une minute. Démarrage à une minute (1'00").  
*Exemples disponibles sur [http://swissmovie.org/d\\_seiten/d\\_dienst\\_div.html](http://swissmovie.org/d_seiten/d_dienst_div.html) .*  
*Aucune amorce sur les supports DVD ou Blu-Ray.*
- 1.5 Veuillez utiliser par film une cassette Mini-Dv ou un DVD ou un support Blu-Ray
- 1.6 L'inscription sur les cassettes Mini-DV ou les DVD/Blu-Ray doit contenir: Titre, minutage, marque de départ, adresse de l'auteur.  
*Exemples disponibles sur [http://swissmovie.org/d\\_seiten/d\\_dienst\\_div.html](http://swissmovie.org/d_seiten/d_dienst_div.html)*
- 1.7 Prière de rembobiner les cassettes.
- 1.8 Par sa signature l'auteur confirme l'exactitude des indications ainsi que la possession des droits pour les sources externes.  
La présidence du club assure la délégation du film.
- 1.9 **Le délai d'inscription pour le formulaire et le film est le 20 décembre (Cachet postal).**
- 1.10 Sont recevables que les oeuvres délivrées dans les délais à :  
**Karl H. Bach, Filmmanager swiss.movi**
- 1.11 [Voir d'autres règles concernant le règlement sur www.swissmovie.org](http://www.swissmovie.org)

## 2. Application

- 2.1 Un jury régional décide de l'attribution des prix et de la sélection des oeuvres déléguées au festival national swiss.movie . Les films des étudiants de cinéma sont projetés hors concours (pas de médaille lors des festivals régionaux.)
- 2.2 Les oeuvres de qualité inférieure au standard de swiss.movie ou qui ne trouvent pas place dans le contingent horaire du festival sont éliminées par le jury.  
Les auteurs participants aux festivals régionaux reçoivent les commentaires du jury par écrit. Tous les films sont discutés par le jury. Le verdict est définitif. Il n'est tenu aucune correspondance. Le commentaire du Jury devrait encourager les auteurs de retravailler éventuellement leurs oeuvres pour des présentations ultérieures (par exemple, pour le festival national ou l'UNICA) et de les doter de sous-titres. Les langues officielles à l'UNICA sont l'allemand, le français et l'anglais
- 2.3 Au festival national swiss.Movie, un nouveau jury multilingue décide de l'attribution des prix. Les commentaires du jury sont publiés sur le site Internet de swiss.movie
- 2.4 Les auteurs ont le droit de renoncer à l'opinion du jury, mais les décisions du jury ne peuvent pas être contestées.
- 2.5 swiss.movie se garde le droit de copier les films sur bande ou DVD pour des événements de la fédération et de les transmettre aux clubs contre dédommagement des frais. Les droits restent chez les auteurs.
- 2.6 Les vidéos sont traitées avec un maximum de soin.
- 2.7 En cas de perte ou d'endommagement aucune garantie ne peut être assurée.
- 2.8 Les films peuvent être repris par les auteurs ou leurs représentants lors du festival swiss.movie. Les films qui ne sont pas repris deviennent la propriété de swiss.movie. Aucun envoi ne sera effectué.